Introduction aux épîtres pastorales

Les deux lettres adressées à Timothée et celle à Tite appartiennent à une série d'écrits pauliniens connus sous l'appellation d'épîtres pastorales. Pourquoi les désigne-t-on ainsi ? Parce qu'elles ont pour destinataires Timothée et Tite, deux fils spirituels chéris de Paul qui exerçaient des fonctions pastorales. En effet, Timothée était responsable de l'Église d'Éphèse, alors que Tite dirigeait celles de l'île de Crète. Conjointement à celle destinée à Philémon, les épîtres pastorales constituent les seules lettres que Paul ait adressées à un particulier.

Les épîtres pastorales nous livrent le cœur de l'apôtre bien-aimé. Elles nous révèlent un nouvel aspect de sa personne, que taisent ses autres épîtres, en nous faisant état des relations personnelles qu'il entretenait avec ses intimes. Les dernières de sa plume, ces lettres sont les seules à nous informer des ultimes années de son ministère, suite à sa libération après son premier emprisonnement à Rome relaté dans le livre des Actes. Elles nous amènent à la victorieuse conclusion de sa vie, où l'apôtre a déclaré : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi » (2 Ti 4.7).

Les épîtres pastorales tirent également leur importance du fait qu'elles constituent une précieuse mine d'informations sur des questions pratiques relatives à la vie et à l'organisation de l'Église. En effet, Paul n'a-t-il pas précisément écrit 1 Timothée afin que son protégé sache « comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité » (1 Ti 3.15) ? Parmi les questions qui y sont abordées, nous trouvons l'adoration en public, la sélection et les qualités requises des dirigeants spirituels, la vie privée et le ministère public du pasteur, la manière de confronter le péché dans l'Église, le rôle des femmes, le soin des veuves et la gestion financière. En plus d'abonder en informations pratiques, les épîtres pastorales enseignent également, comme nous le verrons par la suite, d'importantes vérités doctrinales sur l'Écriture, le salut et le Sauveur.

La paternité de l'épître

Avant la montée de la grande critique destructrice du XIX^e^ siècle, personne au sein de l'Église n'aurait eu l'idée de contester la paternité paulinienne des épîtres pastorales (à l'exception des hérétiques déclarés comme Marcion). En fait, le témoignage que rend l'Église primitive de la paternité paulinienne des épîtres pastorales est aussi probant que celui afférent à tout autre de ses écrits inspirés, sauf Romains et 1 Corinthiens. Maints pères de l'Église du II^e^ siècle (notamment Ignace, Polycarpe et Clément de Rome) font effectivement mention d'elles dans leurs écrits. Sans compter qu'elles figurent dans le fragment de Muratori, liste de livres canoniques datant de la fin du II^e^ siècle. Au III^e^ siècle, des auteurs tels qu'Origène, Clément d'Alexandrie et Tertullien citent des passages tirés de ces épîtres en les attribuant à Paul. Même Eusèbe, historien ecclésiastique, dont les écrits remontent au début du IV^e^ siècle, reconnaît les épîtres pastorales comme faisant partie des authentiques épîtres pauliniennes. (Pour obtenir une liste exhaustive des preuves historiques en faveur de l'authenticité des épîtres pastorales, voir William Hendricksen, *New Testament Commentary: Exposition of the Pastoral Epistles*, Grand Rapids : Baker, 1981, p. 29-33 ; Homer A. Kent, fils, *Les épîtres pastorales*, Trois-Rivières [Québec] : Éditions IMPACT, 1981, p. 25-35.)

Par contre, en dépit du témoignage convaincant des épîtres elles-mêmes (voir 1 Ti 1.1 ; 2 Ti 1.1 ; Tit 1.1) et des preuves produites par l'Église primitive, de nombreux critiques contemporains nient que

Paul a écrit les épîtres pastorales. Ils en prêtent la paternité à un de ses dévoués adeptes, qui les aurait rédigées au IIe siècle en employant peut-être certains extraits authentiques des écrits de l'apôtre. La suite présente les cinq points sur lesquels ils fondent leurs allégations.

Premièrement, ils prétendent que les références historiques contenues dans les épîtres pastorales ne correspondent pas à la chronologie de la vie de Paul telle que décrite dans le livre des Actes. En cela, ils n'ont pas tort. Même ceux qui défendent la paternité paulinienne le reconnaissent volontiers. Toutefois, pour que les critiques puissent établir par cet argument que Paul n'est réellement pas l'auteur des épîtres pastorales, il leur faudrait prouver que l'apôtre n'a jamais été relâché après son emprisonnement à Rome, dont il est question à la fin du livre des Actes. Or, étant donné que ce livre ne fait aucune mention de l'exécution de Paul, il s'agit sans contredit d'un argument du silence. Quant au point de vue selon lequel Paul aurait été remis en liberté après son premier emprisonnement à Rome, le reste du Nouveau Testament et la tradition l'étayent pleinement.

Le livre narratif des Actes indique clairement qu'aucun chef d'accusation valable n'a été retenu contre Paul, fait qu'ont reconnu et le proconsul romain Festus (Ac 25.14-21) et Hérode Agrippa (Ac 26.32). Compte tenu de cela, « il est raisonnable de penser qu'en suivant son cours normal la justice romaine aura conduit à sa libération » (Donald Guthrie, *New Testament Introduction*, Downers Grove [Illinois] : InterVarsity, 1990, p. 623). Dans les épîtres qu'il a rédigées lors de son premier emprisonnement, Paul a d'ailleurs exprimé l'assurance qu'il avait de retrouver la liberté (Ph 1.19,25,26 ; 2.24 ; Phm 22), en contraste marqué avec l'attente de son imminente exécution lors de sa seconde incarcération (2 Ti 4.6). Par ailleurs, nombreux sont ceux de l'Église primitive qui croient que l'apôtre s'est bel et bien rendu en Espagne (voir Ro 15.28). Prenons l'exemple de Clément de Rome, qui écrira ceci aux Corinthiens une trentaine d'années après la mort de Paul : « devenu un héraut en Orient et en Occident, il a reçu pour sa foi une gloire éclatante. Après avoir enseigné la justice au monde entier, atteint les bornes de l'Occident, accompli son martyre devant ceux qui gouvernent » (*Épître aux Corinthiens de Clément de Rome*, de « Les Pères Apostoliques », Paris : Librairie Alphonse Picard et Fils, 1909, p. 17). Précisons que « les bornes de l'Occident » ne désignent pas alors la ville de Rome, soit le cœur de l'Empire, mais bien sa frontière occidentale en Espagne (voir Homer A. Kuen, *Introduction au Nouveau Testament :*

Les Lettres de Paul, Saint-Légier [Suisse] : Éditions Emmaüs, 1982, p. 346). Or, sans la remise en liberté de Paul, cette visite en sol espagnol n'aurait pu avoir lieu.

Après sa libération, l'apôtre œuvrera pendant quelques années avant d'être ramené derrière les barreaux (probablement en raison de la vague de persécutions instiguée par Néron), puis mis à mort. C'est justement au cours de cette période de liberté entre ses deux emprisonnements à Rome qu'auront lieu les événements dont il est question dans les épîtres pastorales.

Deuxièmement, les critiques croient fermement que les hérésies mentionnées dans ces lettres concordent avec l'irruption du gnosticisme au IIe siècle. Or, bien qu'il existe des similarités entre l'hérésie dénoncée dans les épîtres pastorales et le gnosticisme, les caractéristiques qui les différencient sont tout aussi importantes. Contrairement aux gnostiques du IIe siècle, les faux enseignants se trouvent toujours alors au sein de l'Église. De plus, à l'opposé du gnosticisme du IIe siècle, l'hérésie qu'ils propagent comporte des éléments empruntés au judaïsme (1 Ti 1.7 ; Tit 1.10,14 ; 3.9). Il est vrai que dans 1 Timothée 4.1 à 5 Paul s'insurge contre l'ascétisme et que les gnostiques de l'époque sont ascètes. Toutefois, ce ne sont pas les gnostiques qui ont inventé l'ascétisme, contre lequel Paul a également fait une mise en garde dans Colossiens 2.20 à 23. S'il est vrai que les gnostiques en sont venus à nier la résurrection corporelle, erreur que l'apôtre exposera dans 2 Timothée 2.18, il est aussi vrai qu'il y en a qui la nient depuis le début, puisque Paul les a réprimandés dans 1 Corinthiens 15. Bref, aucune des hérésies dénoncées dans les épîtres pastorales n'existait déjà du vivant de l'apôtre.

Les critiques amènent aussi comme argument que l'Église décrite dans les épîtres pastorales est trop bien structurée pour dater du Ier siècle. Ils insistent pour dire que dans ces épîtres l'Église adopte un modèle organisationnel qui ne verra le jour qu'au IIe siècle. Ils sont d'avis que Timothée et Tite correspondent aux évêques du IIe siècle, qui auront alors sous leur autorité des anciens et des diacres. En contraste, les dirigeants spirituels néotestamentaires ne se composent que d'anciens et de diacres, ce qui prouve selon eux que la rédaction des épîtres pastorales est ultérieure à l'achèvement du Nouveau Testament. Nous remarquerons, cependant, que cet argument va à l'encontre de Tite 1.5 et 7, où les termes *presbuteros* (ancien) et *episkopos* (évêque) désignent la même personne. Certains prétendent également, à tort, que Paul ne s'intéresse

pas à l'aspect organisationnel de l'Église. Or, Luc indique dans Actes 14.23 qu'au cours de leur premier voyage missionnaire Paul et Barnabas ont désigné des évêques et des diacres (Ph 1.1). Un autre fait qui nous porte à « réfuter la datation du IIe siècle, c'est que l'auteur met l'accent sur les qualités qu'on recherche chez l'ancien et le diacre, qualités qui ne manqueraient certainement pas d'être bien connues si on se trouvait alors au IIe siècle » (D. A. Carson, Douglas J. Moo et Leon Morris, *An Introduction to the New Testament*, Grand Rapids : Zondervan, 1992, p. 364).

Certains allèguent également que Paul ne peut pas être l'auteur des épîtres pastorales parce qu'ils n'y retrouvent pas les grands thèmes de sa théologie. Leur erreur provient du fait qu'ils ne tiennent pas compte de la nature même de ces lettres, que Paul adresse à deux de ses plus proches associés qui sont déjà bien imprégnés de sa théologie. De plus, tel que mentionné précédemment, ces épîtres abordent principalement des questions pratiques relatives à la vie et à l'organisation de l'Église.

Les épîtres pastorales contiennent *bel et bien* l'essentiel de la théologie paulinienne. Nulle part ailleurs dans la Bible l'inspiration divine de l'Écriture est-elle déclarée plus explicitement que dans 2 Timothée 3.15 à 17. C'est également dans Tite 3.5 à 7 que, parmi tous ses écrits, Paul expose peut-être la doctrine du salut avec la plus grande clarté et persuasion possible. Sans compter que les épîtres pastorales enseignent la divinité du Seigneur Jésus-Christ (Tit 2.13), son œuvre médiatrice (1 Ti 2.5) et son sacrifice expiatoire (1 Ti 2.6). En raison donc de ces éléments de preuve (et bien d'autres, trop nombreux pour être cités), le commentateur William Hendricksen fait remarquer à juste titre : « Il est étonnant que cet argument perdure » (*Pastoral Epistles*, p. 18).

L'argument final et le plus convaincant contre la paternité paulinienne (de l'avis de ceux qui nient que les épîtres pastorales sont de Paul) réside dans le vocabulaire employé. Les critiques font remarquer que plus d'un tiers des termes grecs utilisés dans les épîtres pastorales ne se retrouvent pas dans les dix autres épîtres émanant de Paul. De ce tiers, plus de la moitié n'apparaissent nulle part ailleurs dans le reste du Nouveau Testament. Selon eux, ces statistiques prouvent que les épîtres pastorales forment un ensemble distinct du reste des écrits de l'apôtre, et proviennent donc d'un autre auteur épistolaire.

Ici encore, un tel argument fait abstraction des circonstances entourant la rédaction des épîtres pastorales. En contraste avec les autres lettres de Paul, qui (à l'exception de celle à Philémon) s'adressent toutes

à des Églises, celles-ci ont des particuliers pour destinataires. De plus, elles n'abordent pas les mêmes questions que les autres écrits inspirés de l'apôtre, qui sont consacrés pour la plupart à l'enseignement de la saine doctrine et à la réfutation de l'erreur doctrinale. De toute évidence, Timothée et Tite n'ont pas besoin de ce type d'instruction. Sans compter qu'un contexte différent exige l'emploi d'un vocabulaire différent. Il va de soi qu'un pasteur contemporain s'exprimera très différemment quand il écrira à un ami intime que lorsqu'il prêchera à son assemblée. Pour résumer ce point, voici à quoi Donald Guthrie attribue les différences lexicales qui caractérisent les épîtres pastorales :

> 1. L'emploi de plusieurs mots nouveaux s'explique indubitablement par la différence du sujet traité. Le fait d'aborder certains thèmes pour la première fois ne peut qu'engendrer une multitude de nouvelles expressions.
> 2. Il arrive souvent que le style et le vocabulaire d'un auteur se modifient avec l'âge, fait dont il est important de tenir compte.
> 3. L'enrichissement du vocabulaire qui découle d'un changement de contexte de vie peut expliquer l'emploi accru d'une terminologie classique.
> 4. La différence entre les destinataires des épîtres pastorales et ceux des épîtres antérieures adressées à des Églises peut justifier certaines variantes stylistiques, de la même manière que les communications privées et publiques diffèrent inévitablement entre elles (*The Pastoral Epistles*, éd. rév., Grand Rapids : Eerdmans, 1990, p. 240).

Les critiques font également remarquer que les deux tiers des termes qui apparaissent dans les épîtres pastorales mais non dans le reste des épîtres pauliniennes se retrouvent dans les écrits des chrétiens du IIe siècle, d'où ils attribuent les épîtres pastorales à ce siècle. Précisons toutefois que « la plupart des termes qu'ont en commun l'auteur des épîtres pastorales et les auteurs du IIe siècle se retrouvent aussi dans d'autres écrits antérieurs à l'an 50 apr. J.-C. que Paul connaît indéniablement » (Carson, Moo et Morris, *Introduction*, p. 361).

Conscient des dangers qui guettent celui qui souhaite établir la paternité des épîtres pastorales en se fondant sur les différences lexicales, Joseph Henry Thayer, lexicographe du XIXe siècle, fait une mise en garde contre « les erreurs monumentales qu'ont commises certaines personnes

en réduisant la question de la paternité des épîtres pastorales à de simples considérations lexicales » (*Greek-English Lexicon of the New Testament*, réimpression, Grand Rapids : Zondervan, 1970, p. 689). Comme Homer Kent observe avec pertinence : « Le témoignage uniforme de l'Église primitive doit avoir plus de poids que les différences de vocabulaire » (*Les épîtres pastorales*, p. 54 ; voir Guthrie, *Pastoral Epistles*, p. 21). (Pour un examen exhaustif de l'argumentation relative au vocabulaire épistolaire, voir Guthrie, *Introduction; Pastoral Epistles* (l'annexe, en particulier) ; Hendricksen, *Pastoral Epistles* ; et Kent, *Les épîtres pastorales*.)

Aucun des cinq arguments avancés par les critiques n'est fondé. De surcroît, l'allégation selon laquelle un auteur pseudonyme (un « pieux contrefacteur ») aurait rédigé les épîtres pastorales pose de sérieuses difficultés. (Pour en connaître davantage sur la question du pseudonyme, voir Carson, Moo et Morris, *Introduction*, p. 367s.)

Tout d'abord, en dépit des allégations des critiques, l'Église primitive ne souscrit pas aux « pieuses fraudes ». En effet, Paul n'a-t-il pas mis les chrétiens en garde contre les fausses lettres censées avoir été écrites de sa main (2 Th 2.2) et veillé à authentifier ses propres lettres (voir 2 Th 3.17) ? À ce sujet, Tertullien, père de l'Église, évoque dans un de ses écrits un dirigeant ecclésiastique qui aurait été démis de ses fonctions pour avoir fait un faux document au nom de Paul, bien qu'il l'ait fait par amour pour l'apôtre (*Traité du baptême*, XVII, Paris : Éditions du Cerf, 1952, p. 91).

Ce n'est pas non plus que la contrefaçon soit monnaie courante à l'époque de l'Église primitive, comme Carson, Moo et Morris nous le précisent : « Nous aurions tort d'aborder les épîtres néotestamentaires comme s'il arrivait souvent aux premiers chrétiens d'écrire des lettres au nom d'autres personnes. Pour autant que nous le sachions, il n'existe aucune lettre du genre émanant de chrétiens ayant vécu à, ni même vers, l'époque de la rédaction du Nouveau Testament » (*Introduction*, p. 368). L'hypothèse du pieux contrefacteur soulève d'ailleurs certaines questions troublantes : Pourquoi aurait-il contrefait *trois* lettres qui abordent essentiellement le même thème ? Pourquoi n'aurait-il pas imaginé pour Paul un itinéraire qui soit conforme au récit de la vie de l'apôtre consigné dans le livre des Actes ? Comment aurait-il pu duper l'Église primitive en l'amenant à accepter pour vrais les détails historiques contenus dans les épîtres pastorales si ceux-ci n'étaient qu'un fragment de son imagination ? À quel contexte historique spécifique du IIe siècle les épîtres

pastorales correspondraient-elles ? Selon quelles probabilités un fervent partisan de Paul aurait-il décrit son maître comme « un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent […] le premier [*des pécheurs*] » (1 Ti 1.13,15) ? L'auteur n'aurait-il pas été le pire des hypocrites en mettant ses correspondants en garde contre les imposteurs (voir 2 Ti 3.13 ; Tit 1.10) s'il avait été du même acabit ?

Nul doute que l'apôtre Paul a bel et bien rédigé les épîtres pastorales, comme l'Église l'a toujours soutenu (du moins, jusqu'au siècle dernier). (Pour plus de renseignements sur Paul, voir le chapitre 1 du présent volume.)

Date, lieu et contexte de rédaction

Après avoir été libéré de son premier emprisonnement, Paul a rendu visite à certaines Églises clés au sein desquelles il avait œuvré, dont celle d'Éphèse. L'apôtre y a d'ailleurs laissé Timothée, en lui confiant le soin de régler les problèmes qui y sévissaient (1 Ti 1.3), avant de poursuivre lui-même son chemin jusqu'en Macédoine. Là, Paul rédige sa première lettre à Timothée, afin de lui indiquer comment bien s'acquitter de sa tâche. Vers la même époque (63 ou 64 apr. J.-C.), il écrit à Tite, qui exerce le ministère sur l'île de Crète. Remis en prison en raison de la nouvelle vague de persécutions instiguée par Néron, Paul y composera sa dernière lettre (2 Timothée), en attendant son exécution (vers 66 apr. J.-C.).

Plan

I. Adresse et salutation (1.1,2)
II. Recommandations concernant la fausse doctrine (1.3-20)
  A. La fausse doctrine propagée à Éphèse (1.3-11)
  B. La saine doctrine qu'enseigne Paul (1.12-17)
  C. L'exhortation adressée à Timothée (1.18-20)
III. Recommandations concernant l'Église (2.1 – 3.16)
  A. L'importance de la prière (2.1-8)
  B. Le rôle des femmes (2.9-15)
  C. Les qualités requises des dirigeants (3.1-13)
  D. L'objet de la lettre de Paul (3.14-16)
IV. Recommandations concernant les faux enseignants (4.1-16)
  A. Portrait du faux enseignant (4.1-5)
  B. Portrait de l'enseignant de la saine doctrine (4.6-16)
V. Recommandations concernant les responsabilités du pasteur (5.1 – 6.2)
  A. Sa responsabilité envers les membres qui pèchent (5.1,2)
  B. Sa responsabilité envers les veuves (5.3-16)
  C. Sa responsabilité envers les anciens (5.17-25)
  D. Sa responsabilité envers les esclaves (6.1,2)
VI. Recommandations concernant l'homme de Dieu (6.3-21)
  A. Le piège de la fausse doctrine (6.3-5)
  B. Le piège de la cupidité (6.6-10)
  C. Le caractère et les visées de l'homme de Dieu (6.11-16)
  D. Le bon usage des biens matériels (6.17-19)
  E. L'attitude à adopter par rapport à la vérité (6.20,21)